



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 04 10 2022
ID : 063-200071199-20220927-CCPL_2022_125-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2022
Date d'affichage : 20 septembre 2022

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Fabienne GASTON
Pierre LYAN a donné pouvoir à Loïc CHATARD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Didier CHASSAIN

Absents :

Catherine CUZIN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-125 : CULTURE - RENOUVELLEMENT CTEAC 2023-2028

Rapporteur : Stéphane CHABANON

La politique culturelle de Plaine Limagne vise à créer du lien entre les habitants, les associations du territoire, les 3 bourgs centres Aigueperse-Maringues-Randan. Elle recherche également à servir les compétences de la communauté de communes et à valoriser les ressources du territoire Plaine Limagne. Dès l'année 2017, il a été recherché avec ses partenaires culturels (département, région et DRAC) une valorisation des actions déjà mises en œuvre et une recherche active de financements.

L'objectif de l'exercice, piloté par l'agent de développement culturel, a mobilisé l'ensemble des services et équipements de la communauté de communes. Ce qui a aussi été l'occasion d'intégrer des partenariats existants et de soutenir de nouveaux projets culturels tout en préservant nos moyens financiers.

Un projet d'éducation artistique et culturelle de territoire a été présenté aux partenaires : c'est un outil de collaboration qui peut rassembler à l'initiative de la communauté de communes Plaine Limagne l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Il vise à mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire.

Le projet répond à plusieurs objectifs qui sont : sensibiliser le public à l'art et la culture, en privilégiant la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, encourager la pratique artistique des enfants à l'école, se confronter aux œuvres artistiques et développer la sensibilité artistique, l'esprit critique, aborder d'une autre manière les questions de société, acquérir des savoirs artistiques et culturels, développer la pratique, etc.

Le projet éducatif et culturel de territoire se fonde sur trois champs d'action indissociables qui constituent ses trois piliers : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Il s'adresse aux enfants, aux jeunes et aux adultes dans leurs différents temps de vie et prend appui sur les structures culturelles du territoire en lien avec les établissements scolaires, le champ social et celui de l'éducation populaire, en proposant une offre artistique et culturelle concertée et cohérente dans la perspective d'un parcours. Il se décline par le renforcement de la présence artistique et culturelle sur le territoire.

Le projet a engagé la communauté de communes Plaine Limagne auprès de ses partenaires par une convention de partenariat qui a été signée pour la période 2018-2022 entre la DRAC, représentée par le préfet du Puy-de-Dôme, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département du Puy-de-Dôme et la communauté de communes Plaine Limagne.

Les élus de la commission « Culture et lecture publique » proposent de renouveler le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle pour une période de 5 ans de 2023 à 2028.

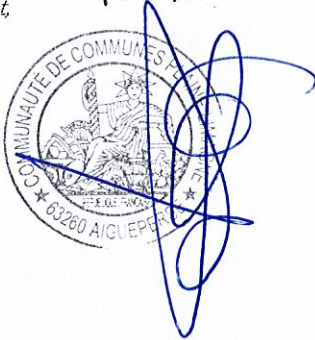
Un plan d'actions, qui précise la liste des projets et actions, sera défini pour chacune des années. Il sera également évalué annuellement par les partenaires pour garantir une amélioration continue du dispositif pendant la durée de la convention.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le renouvellement du contrat d'éducation artistique et culturelle de territoire pour une durée de 5 ans de 2023 à 2028.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de partenariat 2023/2028 avec la DRAC, la région et le département, les autres partenaires ainsi que tout avenant et tout document afférent à cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 04/10/2022
Le président,



Le président

Claude RAYNAUD

